**Modèle de délibération**

**Création d’un emploi permanent**

**Sur le fondement de l’article L.352-4 du Code général de la fonction publique (recrutement de personnes en situation de handicap)**

🕬 Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent faire l’objet d’un choix et/ou être enlevés dans la version définitive de la délibération.

*Logo ou blason de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

*Nom du département*

*Nom de l’arrondissement*

*Nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

Délibération n° … *(Année)* – … *(n° d’ordre)*

**Création d’un emploi permanent**

**dans le cadre de l’article L.352-4 du Code général de la fonction publique**

(Recrutement de personnes en situation de handicap)

Séance du … (*jour / mois / année*)

L’an deux mil … , le … *(jour en chiffres)* du mois … *(mois en toutes lettres)* à … *(heure en toutes lettres)*, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du *Conseil[[1]](#footnote-1) … de ou du[[2]](#footnote-2)* … *(préciser la dénomination de la collectivité territoriale ou de l’Etablissement)*, sous la présidence de *(Monsieur ou Madame) … (Prénom et Nom [nom en majuscule])*, *Maire ou Président/ Présidente*, dûment convoqués le … *(indiquer la date de la convocation).*

Nombre de conseillers en exercice : …

Nombre de conseillers présents : …

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) : …

Absent(s) excusé(s) : …

Le secrétariat a été assuré par : … (Prénom et Nom de la personne)

*Monsieur ou Madame Le Maire ou le-la Président/Présidente* expose que les collectivités territoriales et leurs établissements ont la possibilité de recruter par contrat des personnes reconnues handicapées bénéficiaires de l’obligation d’emploi instituée par l’article L5212-13 du code du travail.

Ce mode de recrutement n'est pas ouvert aux personnes ayant la qualité de fonctionnaire.

L’agent est recruté pour une période correspondant à la durée du stage prévue par le statut particulier du cadre d'emplois correspondant à l’emploi sur lequel il est recruté. Le contrat peut être prolongé du fait des congés (autre que les congés annuels). En effet, l'article 7-2 du décret du 10 décembre 1996 prévoit deux cas de figure dans lesquels le contrat est prolongé :

* Lorsque la durée des congés rémunérés, hors congés annuels, accordés durant le contrat, dépasse le dixième de la durée globale initialement prévue du contrat, le contrat est prolongé d'autant.
* Lorsque le contrat a été interrompu pendant plus d'un an du fait de congés successifs de toute nature, hors congés annuels, l'agent peut être invité, à l'issue de son dernier congé, à accomplir de nouveau l'intégralité du contrat.

De même, lorsque l'agent exerce ses fonctions à temps partiel durant le contrat, ce dernier est prolongé à due proportion.

Contrairement aux règles de droit commun applicables aux agents contractuels de droit public, le contrat ne peut pas prévoir de période d'essai.

A l'issue du contrat, l'appréciation de l'aptitude professionnelle de l'agent par l'autorité territoriale est effectuée au vu du dossier de l’agent et après un entretien de celui-ci.

L’autorité territoriale disposera alors du choix suivant :

*1- Titularisation* : si le co-contractant est déclaré apte à exercer les fonctions, l'autorité territoriale procède à sa titularisation.

*2- Renouvellement* : si le co-contractant, sans s'être révélé inapte à exercer ses fonctions, n'a pas fait la preuve de capacités professionnelles suffisantes, l'autorité territoriale prononce le renouvellement du contrat pour la même durée que le contrat initial, après avis de la commission administrative paritaire compétente :

* Du cadre d'emplois au sein duquel l'agent a vocation à être titularisé(e),

Ou

* Du cadre d'emplois de niveau hiérarchique inférieur.

*3- Licenciement* : si l'appréciation de l'aptitude du co-contractant ne permet pas d'envisager qu'il (elle) puisse faire preuve de capacités professionnelles suffisantes, le contrat n'est pas renouvelé, après avis de la commission administrative paritaire compétente (CAP) pour le cadre d'emplois concerné. L'intéressé(e) peut bénéficier des allocations d'assurance chômage en application de l'article L. 5421-1 du code du travail.

Au regard de ces éléments, *Monsieur ou Madame Le Maire ou le-la Président/Présidente* rappelle que le/la …. *(dénomination de la collectivité territoriale ou de l’établissement)* s’est engagé(e) dans une démarche d’insertion des personnes en situation de handicap sur son territoire.

A ce titre, la collectivité ou l’établissement a identifié un besoin de … *(expliquer le besoin)* sur lequel elle peut créer un emploi permanent de … (*intitulé du poste*) relevant de la catégorie hiérarchique …. (*A,B,C*) et relevant du grade de …. à temps complet ou à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à …/35ème

Il est donc proposé au Conseil[[3]](#footnote-3) … d’approuver la création d’un emploi permanent à *temps complet ou non complet* sur lequel il sera procédé au recrutement d’une personne en situation de handicap.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 *(+ articles spécifiques à la collectivité territoriale ou à l’EPCI concerné*)

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L352-1 à L.352-6

Vu le Code du travail, notamment son article L.5212-13

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l’application de l’article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

(*Eventuellement à rajouter si recrutement sur un poste à temps non complet*) Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 96-1087 du 10 décembre 1996 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l’application de l’article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret n° …, du … portant statut particulier du cadre d’emplois des …. *(dénomination du cadre d’emplois)*

Considérant la nécessité d’accompagner la démarche d’insertion de personnes en situation de handicap

Sur le rapport de *Monsieur/Madame le Maire ou le Président/La Présidente*, après en avoir délibéré, le Conseil[[4]](#footnote-4) …, (*indication des votes*):

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre de suffrages exprimés :* |  |
| *Votes Pour :* |  |
| *Votes Contre :* |  |
| *Abstention :* |  |

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

De créer au tableau des effectifs un emploi permanent de *…* *(dénomination du poste)* au grade de … *(dénomination du grade)* du cadre d’emplois des … *(dénomination du cadre d’emplois)* relevant de la catégorie hiérarchique … *(A ou B)* à raison de … (*durée hebdomadaire de travail)* heures.

**Article 2 :**

D’autoriser le recrutement sur l’emploi mentionné à l’article 1er d’une personne en situation de handicap sur le fondement de l’article L.352-4 du Code général de la fonction publique sur le grade de …. *(dénomination du grade)*, du cadre d’emplois de … *(dénomination du cadre d’emplois)* à temps complet ou à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à …/35èmepour une durée déterminée de … *(durée qui ne peut excéder la période correspondant à la durée de stage prévue par le statut particulier du cadre d'emplois),*

**Article 3**

D’autoriser *Monsieur/Madame le Maire ou le Président/La Présidente* à signer le contrat afférent à cet emploi

**Article 4**

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal *(ou annexe)*

**Article 5 :**

Que *Monsieur/Madame le Maire ou le Président/La Présidente* est *chargé(e)* de prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance

le … *(date de la séance)*

Affichée le : … *(date)*

OU Publiée le : … *(date)*

Transmise au Représentant de l’État le : … *(date)*

*Monsieur ou Madame le Maire ou le-la Président*/*Présidente* certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu’il peut faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal Administratif d’Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l’État. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

Le *Maire ou le-la Président/Présidente*

*NOM Prénom*

Le … *(date)*

1. *Municipal/départemental/ régional/syndical/ communautaire/métropolitain/d’administration* [↑](#footnote-ref-1)
2. *La commune, département, la Région, la Métropole, la communauté urbaine, la communauté d’agglomération, la communauté de communes, le syndicat* [↑](#footnote-ref-2)
3. *Municipal/départemental/ régional/syndical/ communautaire/métropolitain/d’administration* [↑](#footnote-ref-3)
4. *Municipal /départemental/ régional/syndical/ communautaire/métropolitain/d’administration* [↑](#footnote-ref-4)